

## PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1

Formation initiale présentielle ou hybride, formation continue.

 7 heures

 PSC1



### OBJECTIFS :

- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants ;
- Assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté ;
- Réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne.

### – AU PROGRAMME

- Malaise : alerte des secours
- Plaie, protection
- Brûlure
- Traumatisme
- Hémorragie externe
- Obstruction des voies aériennes
- Perte de connaissance : dégagements d'urgence
- Arrêt cardiaque
- Alerte aux populations et protection du citoyen

### – MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Remue-méninges
- L'étude de cas d'amorçage
- L'exposé
- Les démonstrations pratiques
- L'atelier d'apprentissage du geste et du matériel
- Le cas concret

### – CERTIFICATION

Votre formation est sanctionnée par un Certificat de compétences de « citoyen de sécurité civile ».

L'obtention de ce certificat est nécessaire pour certains métiers : professeur des écoles, taxis, VTC...

### – INFORMATIONS PRATIQUES



#### Participants

Jusqu'à 10 personnes pour 1 formateur



#### Durée

**Présentiel** : 7 heures

**Hybride** : 3 heures à distance et 4 heures en présentiel

**FC** : 3 heures minimum



#### Coût

Nous consulter



#### Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



#### Délai de mise en oeuvre

8 jours minimum



#### Pré-requis

Âge minimum : 10 ans



#### Formation Continue

Non obligatoire mais vivement conseillée tous les trois ans



#### Qualifications des formateurs

Formateurs SST

PAE F PSC / PAE F PS

#### Textes officiels

Arrêté du 24/07/2011

Recommandations PSC1 DGSCGC

RIFC PSC1 FNPC



#### Délais d'accès

Variables : contacter la Protection Civile de votre département



#### Handicap

Contactez [handicap@protection-civile.org](mailto:handicap@protection-civile.org) ou le 01 40 86 12 66, option 1



### – CONDITIONS DE VALIDATION

Le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile est délivré aux personnes qui ont participé à toutes les phases de la formation, réalisé tous les gestes de premiers secours lors des phases d'apprentissage pratique et participé une fois au moins, comme sauveteur à une activité d'application.